



Abandon de droit à l'image

Par **Laëtitia35**, le **25/02/2009** à **17:46**

Bonjour,

Je suis en train de créer un site internet pour mon club de sport dans le cadre de mes études. J'aimerais faire des photos pour les mettre sur le site. A priori, il faut que je fasse un imprimé à signer pour l'abandon de droit à l'image mais j'aimerais savoir les mentions obligatoires à ne pas oublier afin de ne pas avoir de problèmes dans le futur.

D'avance merci,

Mademoiselle ROUPLY